

Projet de programme communal de développement rural de GERPINNES

Brève description du projet

Demandeur :	la commune de Gerpennes
Brève description de la commune :	l'entité, située à l'est de la province de Hainaut, se compose de six villages et de quatre hameaux. Elle compte actuellement près de 12.530 habitants pour une superficie d'environ 47,10 km ² .
Auteur du projet de PCDR :	Survey & Aménagement
Organisme d'accompagnement :	Fondation rurale de Wallonie
Fiche-projet demandée en 1 ^{ère} convention-exécution :	Aménagement de la salle des Guichoux à Joncret en maison de village et aménagement des abords (fiche-projet 1.7)
Date d'approbation par le Conseil communal du projet :	18 mai 2017

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :	7 juin 2017
Référence légale :	article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
Portée de l'avis :	projet de PCDR

AVIS**La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de la commune de Gerpennes pour une période de validité de dix ans à partir de sa date d'approbation par le Gouvernement wallon.**

Elle estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

La CRAT considère que la partie I du document relative à la description des caractéristiques socio-économiques de l'entité est de qualité très satisfaisante. Elle relève qu'elle décrit de manière claire, fouillée et cohérente les caractéristiques locales, mais constate toutefois des données désuètes (prix moyen du m² de terrain à bâtir, population étrangère...) et des informations inutiles (longue description des marches, des associations locales, de la thématique relative au logement...). Cette analyse permet néanmoins de bien cerner les enjeux, faiblesses et ressources endogènes et de produire des conclusions pertinentes. La CRAT apprécie également le bilan détaillé de la précédente opération de développement rural, le résumé du projet de PCDR et la qualité des documents cartographiques, de l'analyse synthétique des constats et de la synthèse AFOM pour chaque thématique et la partie relative à l'évolution et à la configuration urbanistique et paysagère des différents villages et hameaux.

La CRAT estime que la partie II du document relative au processus participatif est de bonne qualité. Elle apprécie le travail de synthèse des desideratas exprimés lors de celui-ci et les différentes démarches, certaines innovantes (médias locaux, TV numérique, publicité Internet, newsletters, affichettes...), mises en œuvre afin de toucher un public le plus large possible tels que des personnes dotées de connaissances et de compétences locales, des commissions et conseils communaux, des responsables de structures (trans)-communales et des acteurs économiques, associatifs, culturels et environnementaux. Ces démarches ont permis de mettre en lumière certains traits de l'identité communale et d'optimiser la dynamique participative et l'intelligence collective. De plus, la CRAT met en exergue le bon taux de participation lors des réunions de la CLDR et de ses groupes de travail et la tenue de réunions de coordination en vue d'assurer la continuité et l'intégration des différentes politiques communales (PCS, PCDN, CCATM, centre culturel...) au sein du projet de PCDR.

La CRAT estime que la construction des objectifs opérationnels en termes de stratégie de développement rural telle que présentée dans la partie III du document est de bonne qualité. La stratégie définie est cohérente, globale et transversale à la lecture des différentes fiches-projets reprises dans la partie IV et permet de comprendre le fil conducteur de l'opération de développement rural. Celle-ci se traduit dans un véritable projet de territoire commun à tous les acteurs locaux. La stratégie retenue présente des objectifs ancrés territorialement et cohérents par rapport aux parties I et II du document.

La CRAT apprécie fortement la méthodologie d'élaboration de la stratégie en fonction des quatre piliers du développement durable, la présence d'effets multiplicateurs au niveau des objectifs et la synthèse de l'analyse existante (AFOM croisée). Ce diagnostic partagé, résultant de la confrontation des parties I et II, offre une image condensée, pertinente et conforme à la réalité territoriale multiforme de Gerpennes et au processus participatif lié à l'opération de

développement rural. La CRAT salue la bonne mise en relation de la stratégie avec les autres plans et programmes établis aux échelles (trans)-communales et la prise en compte de l'expertise technique développée dans ce cadre (programme paysage du GAL Entre-Sambre-et-Meuse, PCDN, SICAT, cadastre énergétique...) tout au long de l'opération de développement rural.

En ce qui concerne les fiches-projets reprises dans la partie IV du document, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité. Elles sont suffisamment abouties, particulièrement en ce qui concerne les fiches-projets reprises dans les lots 1 et 2 : justification et description suffisante des projets, estimation financière, recherche des sources de financement, identification des partenaires, articulation avec les autres projets retenus dans le projet de PCDR, indicateurs de résultats, impacts sur les plans économique, social, environnemental et culturel.

S'inscrivant dans une vision transversale et globale, les fiches-projets répondent aux différentes faiblesses du territoire et tentent d'apporter une réponse globale aux enjeux de développement. Elles sont susceptibles de créer, voire d'amplifier la dynamique territoriale déjà existante enclenchée par les acteurs locaux, comme en témoigne la création d'un zoning artisanal et d'un jardin partagé, la construction d'un hall-relais agricole, la réalisation d'un schéma de structure communal et la mise en place de mesures contre l'érosion des sols.

La CRAT met également en exergue la variété des fiches-projets tant matérielles qu'immatérielles reprises dans les différents lots et la déclinaison des dix-neuf projets prioritaires en trois axes : développement du centre de Gerpennes (en particulier l'aménagement de la place de la scierie), le développement du RAVeL, les services et le développement des villages. A cet égard, elle salue la volonté des acteurs locaux de doter la commune d'une véritable vision stratégique et globale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, intégrant notamment des principes de densification des centralités existantes et de renforcement des liens entre les quartiers isolés et les noyaux urbanisés.

Quant à la partie V relative au tableau récapitulatif, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité. Celui-ci comprend toutes les fiches-projets reprises dans les lots 0, 1, 2 et 3 avec la mention des défis et des objectifs transversaux, l'estimation financière (lots 1, 2, 3), les sources de financement (lots 1, 2, 3), la localisation spatiale et temporelle des projets (lots 1, 2, 3), leur pertinence stratégique (lots 1, 2, 3) ainsi que les acteurs et plans porteurs de ceux-ci (lots 1, 2, 3).

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution, à savoir l'aménagement de la salle des Guichoux à Joncruet en maison de village et aménagement des abords (fiche-projet 1.7), la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité et justifiée. Ce projet d'infrastructure, complémentaire à la salle Mélot située sur la place du village, vise la réhabilitation d'une ancienne salle des fêtes de Patro en maison de village, accessible à tous, et la création d'un espace ouvert aux associations et aux habitants de tous les villages de l'entité, au sein duquel pourra avoir lieu différentes d'activités notamment intergénérationnelles. Il permettra de "finir" le premier tour d'équipement des villages réalisé lors de la première opération de développement rural (lien entre celle-ci et celle en cours).

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS,
Président.